

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 55 (1963)  
**Heft:** 8

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un syndicat de maison, si nous comprenons bien.

Dans le genre de ces organisations de fait qui perdurent encore parfois dans notre pays, constituées par le personnel d'une entreprise, qui n'ont que le droit d'approuver toutes les propositions que leur présente le patron en matière de rémunération et autres conditions de travail!

Dorénavant, ce sont les syndicats hollandais qui s'occuperont de la défense des intérêts économiques et sociaux des employés de la maison royale.

Sans vouloir nous exposer au crime le lèse-majesté, en bon démocrates, nous constaterons simplement que c'était le moment!

## Bibliographie

*Les organisations professionnelles en Suisse*, par Jean Meynaud. Editions Payot, Lausanne. – Voilà un important ouvrage de 338 pages qui comble incontestablement une lacune dans l'édition suisse. En six chapitres denses et méthodiques, l'auteur passe en revue d'abord les organisations syndicales, puis agricoles, patronales, bancaires, coopératives, pour aborder ensuite le problème particulier des relations entre organisations professionnelles et les pouvoirs publics.

De quoi compléter les connaissances souvent trop fragmentaires de beaucoup de militants syndicaux ou d'autres personnes intéressées à l'organisation des « groupes de pression ».

Dans la partie consacrée aux organisations de travailleurs, l'Union syndicale suisse bénéficie d'une place de choix. Après un bref historique, l'auteur suit l'évolution des effectifs, esquisse la structure, présente – parfois de façon rudimentaire – les principes du nouveau programme de travail, accorde une attention particulière et sagace à l'indépendance politique de cette organisation avec le souci louable d'objectivité scientifique.

Citons-en pour preuve ces conclusions prudentes du chapitre consacré à l'Union syndicale suisse:

« Privé d'une bonne monographie sur le Parti socialiste suisse, il est difficile de se prononcer avec une absolue certitude sur la nature des liaisons qu'il entretient avec l'USS (liens qui, selon divers avis, auraient subi un certain relâchement à l'époque récente). Malgré le danger des formulations schématiques, il semble que la troisième des positions envisagées soit la plus judicieuse, ou la moins imparfaite, pour caractériser les rapports en cause. Dans une telle conjoncture, comme le montrent les querelles entre spécialistes britanniques sur les relations entre les Trade Unions et le Labour Party, il n'est jamais facile d'expliquer la part et la nature de l'influence que chaque organisme exerce sur l'autre. Compte tenu de la structure et des pratiques gouvernementales suisses (rôle des groupes économiques dans l'élaboration des décisions fédérales), il est possible que l'impulsion donnée par les syndicats au Parti socialiste ait une qualité particulière.

» En tout cas, cette situation, dont les intéressés ne dissimulent pas les éléments, ne présente pas d'incompatibles avec le jeu démocratique courant. Elle ne fait pas obstacle à ce que plusieurs des adhérents de l'union choisissent une autre affiliation politique que le Parti socialiste. Cette séparation entre la défense professionnelle et l'attachement partisan nous paraît le signe que l'article 2 – qui stipule l'indépendance mais non la neutralité politique – trouve son application dans les faits. Il est vrai que cela n'empêche pas le pluralisme de s'affirmer dans la vie syndicale suisse. »

On retrouvera d'ailleurs tout naturellement l'Union syndicale suisse au chapitre troisième, qui traite de quelques grands problèmes syndicaux.

Voilà un ouvrage qui a certainement sa place dans les bibliothèques ouvrières et spécialement dans les archives des secrétariats syndicaux.

Même si l'on peut contester certains passages de cet ouvrage, ce qui paraît inévitable dans un travail de synthèse, du moins ne saurait-on contester les bonnes intentions et l'effort d'objectivité remarquable de l'auteur.

*Liste universelle des périodiques de sécurité sociale*, publiée par le Secrétariat général de l'Association internationale de sécurité sociale, en 1963, dont le siège est à Genève, rue de Lausanne 154. – Cet intéressant document a été préparé sur la base d'une enquête mondiale entreprise à la fin de l'année 1961. Un questionnaire avait été envoyé aux organisations membres de cette association en les priant de fournir certaines données de base sur toutes les publications périodiques traitant du problème et qui paraissent dans leur pays respectif. Tout périodique qui publie régulièrement des articles ou des nouvelles concernant l'une des branches de la sécurité sociale a été retenu dans l'enquête, alors que les publications qui traitent occasionnellement du problème en ont été exclues.

*Bibliographie universelle de sécurité sociale*, également publiée par le Secrétariat général de l'Association internationale de sécurité sociale. – Cette publication comprend trois parties. La première contient les titres des publications courantes, non périodiques; la deuxième fournit une sélection de références aux articles et études les plus importants, la troisième enfin signale par ordre chronologique des références à tous les textes législatifs concernant la sécurité sociale.

*Vingt siècles à Genève. La lanterne et l'épée*. Par Edmond Privat. Nouvelles Editions de l'USC, Bâle. – Connaissez-vous Genève? Sinon lisez l'excellent petit ouvrage du regretté sociologue Edmond Privat, qui n'était pas seulement orfèvre en matière de coopération et de non-violence, mais avait su voir et aimer Genève, bien avant les fêtes du bimillénaire ou même de la célébration du centième anniversaire de la Croix-Rouge, fondée par Henry Dunant.

Et même si vous avez la prétention de connaître Genève et les Genevois, vingt et un chapitres d'un ouvrage pétillant d'esprit et de tendresses sereine vous dévoileront des aspects de la Ville des nations ou des mœurs de ses habitants qui vous auront probablement échappés. De la Genève de Calvin à celle de Rousseau, on va directement à la Mecque des grandes institutions internationales où la nouvelle civilisation s'ébauche dans la peine et la douleur.

*Pestalozzi et l'idéal coopératif*, par Louis Meylan, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, avec une excellente préface de Georges Prévot, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale et président de l'Office central de la coopération à l'école. – Ce travail intéressant a été publié dans la *Revue des Etudes coopératives* et a fait l'objet d'un tirage à part que l'on peut obtenir à l'Union suisse des coopératives de consommation à Bâle. L'objectif de l'auteur est de présenter, au-delà du pédagogue et du politique, la réalité vivante d'une pensée et d'une action qui se recouvrent en bonne partie puisque aussi bien tout l'effort de Pestalozzi tendait par l'entraide et le « self-help » à mettre la personne au service de la communauté et la communauté au service de la personne. Cette plaquette intéressera certainement autant les admirateurs du grand éducateur que les coopérateurs ou les syndicalistes.

J. M.